

De: CHANTOISEAU, Laurence (ARS-OC)
Envoyé: mardi 27 mai 2025 14:05
À: ARS-BFC-PEPS
Objet: Cannabinoïdes de synthèse / infos aux collègues des autres régions
Pièces jointes: ANSM fév 2025 vapotage-de-substances-psychoactives-hors-nicotine.pdf; Note ARS Occitanie PTC CBD_16 05 2025.pdf; @ARSOC_#PTC_Flyer.pdf

ReBonjour Pascal,

Face à la multiplication des alertes en Occitanie (4 en 5 semaines) avec le OK de Catherine CHOMA, je souhaite apporter cette info et je propose aux collègues de me contacter s'ils ont besoin d'infos supplémentaires ou d'aide dans leur région, je mets déjà à disposition les docs en PJ adressés aux 2 rectorats de la région.

L'ARS Occitanie a été destinataire fin mars d'un courriel du Centre d'addictologie du CHU de Montpellier dénonçant et interrogeant sur la vente à des mineurs, de façon récurrente, de produits stupéfiants appelés « Pête Ton Crâne » (PTC) qui sont des cannabinoïdes de synthèse, illicites.

Dans le Gard, un Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques pour Usagers de Drogues (CAARUD) a reçu plusieurs informations concordantes ces dernières semaines, et a relayé l'information au CHU de Montpellier, à savoir : des ventes récurrentes à des mineurs lycéens de la ville de produits de vapotage, vendus comme cannabidiol (CBD), mais qui contiendraient du PTC, rendant les usagers agressifs et provoquant des effets cardiaques violents. Dernièrement, nous avons été informés de faits similaires dans d'autres départements.

Le PTC fait l'objet de nombreux abus actuels chez les lycéens, une alerte nationale a par ailleurs été émise par l'ANSM concernant ses effets hallucinogènes. Il est d'ailleurs classé stupéfiant en France. Il s'agirait donc de vente à des mineurs de produits illicites et dangereux pour la santé publique.

L'ARS OCCITANIE a fait 2 signalements aux Procureurs de la République de Nîmes et de Montpellier dans le cadre de l'article 40, afin que puisse être diligentées des enquêtes qui commencent déjà à porter leurs fruits.

Concernant la consommation de ces produits, l'ANSM informait dans sa note du 6 février 2025 (PJ) que le vapotage de PTC expose la personne à des risques graves pour la santé : troubles psychiatriques (épisodes délirants, hallucinations, idées suicidaires, attaques de panique), troubles digestifs (nausées, vomissements, douleurs abdominales), troubles cardiovasculaires (tachycardie, douleur thoracique), problèmes rénaux, addiction sévère avec syndrome de sevrage mais aussi malaises, amnésies, pertes de connaissance, voire convulsions. Ainsi, cette vente, qui plus est à des mineurs, est susceptible de relever des dispositions de l'article 223-1 du code pénal.

Suite à ce signalement et à d'autres situations rencontrées dans la région, l'ARS a informé la semaine dernière les rectorats de Toulouse et Montpellier par une note à destination des élèves de collèges et lycées et de leurs parents pour les informer de ce problème et de leur donner les directives et contacts à joindre en cas d'usage et d'urgence. Cette note a été accompagnée d'un flyer à destination des jeunes et déjà utilisé par le CEIP-A en IDF (Centre d'Évaluation et d'Information sur la Pharmacodépendance-Addictovigilance).

Bien cordialement,

Laurence CHANTOISEAU
Pharmacienne inspectrice de santé publique
Direction Santé Publique / Unité Vigilances

Ma page sécurisée de dépôt de documents : <https://bluefiles.com/ars/laurence-chantoiseau>
Portable pro : 07 60 05 12 07

laurence.chantoiseau@ars.sante.fr



Agence régionale de santé Occitanie

26-28, Parc-Club du Millénaire | 1 025, rue Henri Becquerel | CS 30001 | 34067 MONTPELLIER Cedex 2